

MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Service de l'Hygiène du milieu — Environnement

RAPPORT ANNUEL 2021

COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL NORD



Rédigé par Carolane Saumur-Belley, B.Sc., M.B.A.

Février 2022

Sommaire

Le nombre de visites au Complexe environnemental Nord, (autrefois appelé Centre de transfert des matières résiduelles et écocentres) a augmenté légèrement en 2021, par rapport à l'achalandage de l'année précédente. L'année d'opération 2020 était la première année où une diminution du nombre de visites était observée, en raison des restrictions liées à la pandémie de la COVID-19.

En 2021, la génération de déchets domestiques a connu une diminution d'environ 10% en comparaison à l'année précédente. En effet, 2020 avait été une année record pour la génération de déchets, en raison de la hausse de la consommation dans les foyers, encore une fois liés au confinement et aux autres mesures sanitaires. Or, en 2021, bien que la même tendance ait été observée en ce qui a trait aux habitudes de consommation et à la génération de matières résiduelles, le tonnage des déchets domestiques a diminué en raison de l'arrivée de la collecte de troisième voie et du compostage dans la Vallée-de-la-Gatineau. Cette collecte de matière organique a permis de retrouver un taux global de génération de déchets par habitant (kg de déchet/habitant) légèrement inférieur à celui prépandémie.

Par ailleurs, 2021 fut la première année complète où les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) pêle-mêles furent expédiés au centre de tri plutôt qu'à l'enfouissement. Jumelé à la collecte de matières organiques, ces mesures ont permis de diminuer de plus de 3 400 tonnes la quantité de matières envoyées à l'enfouissement en une année, soit une diminution de 28%.

La génération et l'apport d'autres matières ont également beaucoup fluctué en une année, en raison de divers facteurs. Ce rapport servira à quantifier ces fluctuations et poser des hypothèses sur leur cause, en plus de fixer des objectifs pour la prochaine année d'opération.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	I
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	III
INTRODUCTION	2
1 RECEPTION	3
1.1 HORAIRE ET CALENDRIER	3
1.2 ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS	4
1.3 ACHALANDAGE	4
2 ACTIVITES DE TRANSFERT	8
2.1 DÉCHETS.....	8
2.2 MATIÈRES RECYCLABLES	11
2.3 PERFORMANCE GLOBALE	13
3 ÉCOCENTRE	14
3.1 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION	15
3.2 AUTRES MATIÈRES REÇUES À L'ÉCOCENTRE	17
3.3 CONTRÔLE ET TRAITEMENT DU LIXIVIAT DES ENCLOS DE L'ÉCOCENTRE	21
CONCLUSION	22
ANNEXE — STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES	23

Liste des figures et des tableaux

FIGURE 1 — HORAIRE ESTIVAL 2021	3
FIGURE 2 — ACHALANDAGE MENSUEL AU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL NORD EN 2021	5
FIGURE 3 — ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE DU CENTRE DEPUIS SON OUVERTURE	5
FIGURE 4 — ÉVOLUTION DU NOMBRE D'UTILISATEURS PAR REGROUPEMENT	6
FIGURE 5 — GÉNÉRATEURS DE DÉCHETS VOUÉS À L'ENFOISSEMENT ET TONNES REÇUS DE CES SECTEURS EN 2021.....	9
FIGURE 6 — TONNES DE MATÉRIAUX DE CRD PÊLE-MÊLES PAR TYPE DE GÉNÉRATEUR	15
FIGURE 7 — QUANTITÉ DE MATÉRIAUX DE CRD PÊLE-MÊLES REÇUS PAR PROVENANCE, TOUT TYPE D'UTILISATEUR CONFONDU	16
FIGURE 8 — QUANTITÉS DE REBUTS REÇUS À L'ÉCOCENTRE PAR TYPE ET ANNÉE	18
FIGURE 9 — ÉVOLUTION DE LA RÉCEPTION DE MATÉRIAUX PÊLE-MÊLES ET TRIÉS À LA SOURCE	20
 TABLEAU 1 — HORAIRE RÉGULIER DU CENTRE DE TRANSFERT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRE	3
TABLEAU 2 — NOMBRE DE VISITES ET D'UTILISATEURS UNIQUES 2021 EN RELATION AVEC LEUR PROVENANCE.....	7
TABLEAU 3 — PERFORMANCE MUNICIPALE, DÉCHETS DOMESTIQUES	11
TABLEAU 4 — PERFORMANCE MUNICIPALE : MATIÈRES RECYCLABLES DESTINÉES AU CENTRE DE TRI	12
TABLEAU 5 — RATIO TONNAGE DÉCHETS/TONNAGE MATIÈRES RECYCLABLES RÉSIDENTIELLES	13
TABLEAU 6 — GRILLE TARIFAIRES 2021.....	14
TABLEAU 7 — QUANTITÉ DES REBUTS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION PÊLE-MÊLE	15
TABLEAU 8 — DÉTAILS DES RDD REÇUS ET EXPÉDIÉS POUR VALORISATION EN 2021.....	19
TABLEAU 9 — DÉNOMBREMENT DES REBUTS « UNITAIRES ».....	20
TABLEAU 10 — RÉSULTATS DES ANALYSES DE L'EAU DE RUISELLEMENT EN PROVENANCE DES ENCLOS.....	21
TABLEAU 11 — TOUTES CATÉGORIES DE DÉCHETS SOUS RESPONSABILITÉ MUNICIPALE, ENFOIS EN 2021.....	24
TABLEAU 12 — DÉCHETS ET AUTRES REBUTS ENFOIS SELON LEUR PROVENANCE, PERFORMANCE TERRITORIALE 2021	25
TABLEAU 13 — DÉCHETS, COLLECTES DE PORTE EN PORTE DONNÉES MENSUELLES COMPLÈTES 2021	26
TABLEAU 14 — MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES EN 2021.....	27
TABLEAU 15 — MATIÈRES RECYCLABLES TOTALES RÉCUPÉRÉES EN 2021	28

Introduction

Mis sur pied en 2011, le Complexe environnemental Nord (ci-après nommé Complexe) termine sa onzième année d'opération. Le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre a été renommé « Complexe environnemental Nord » afin d'éviter la confusion avec l'écocentre de la MRCVG qui a ouvert ses portes en mai 2021 à Kazabazua, soit dans le Sud de la MRC.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Complexe, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2) (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (Q-2, r. 19) (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r. 32) (RMD).

Le présent rapport comprend la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi que de celles des autres matières reçues. De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre en 2021.

Les 13 municipalités membres du Centre sont : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de même que la communauté autochtone de Kitigan Zibi Anishinabeg, par voie d'entente.

1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, à partir du bâtiment d'accueil, que ce soit pour l'apport de matières tarifées ou pour l'apport de matières acceptées sans frais. Afin d'appliquer le tarif adéquat et de s'assurer de la bonne disposition des rebuts, les opérateurs déterminent dans quelle catégorie les matières acheminées se classent et procèdent à leur pesée. Les utilisateurs sont obligatoirement inscrits afin de suivre l'achalandage du Centre. Les clients qui apportent des matières sans frais sont enregistrés comme « Anonyme » avec la municipalité de provenance.

1.1 Horaire et calendrier

L'horaire du Centre est demeuré relativement stable depuis 2012. Depuis 2018 le calendrier d'ouverture de l'écocentre a été bonifié, avec l'ouverture chaque samedi des mois de juillet et d'août. L'horaire régulier a été rétabli avec les assouplissements liés aux mesures sanitaires, celui-ci est présenté au tableau 1. L'horaire estival spécial est présenté à la figure 1. Enfin, le Centre a été fermé à l'occasion des 14 jours fériés statutaires prévus à la convention collective des cols bleus.

Tableau 1 — Horaire régulier du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre

Horaire 2021							
Activité				Jours ouvrables		Heures d'opération	
Centre de transfert — déchets				Lundi au jeudi		7 h à 17 h	
Centre de transfert — matières recyclables				Lundi au vendredi		7 h à 17 h	
Écocentre				Lundi au vendredi		7 h à 16 h	
				2 ^e samedi de chaque mois		10 h à 16 h	

Juillet							
D	L	M	M	J	V	S	
				1 Fermé	2 Ouvert	3 Ouvert	
4 Fermé	5 Ouvert	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Ouvert	9 Ouvert	10 Ouvert	
11 Fermé	12 Ouvert	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert	
18 Fermé	19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert	
25 Fermé	26 Ouvert	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert	

Août							
D	L	M	M	J	V	S	
1 Fermé	2 Fermé	3 Ouvert	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Ouvert	7 Ouvert	
8 Fermé	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Ouvert	14 Ouvert	
15 Fermé	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert	
22 Fermé	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	27 Ouvert	28 Ouvert	
29 Fermé	30 Ouvert	31 Ouvert					

Figure 1 — Horaire estival 2021

1.2 Équipements et procédures de contrôle des réceptions

Le détecteur de radioactivité à l'entrée du site n'a connu aucune ratée, ni aucun bris, au cours de l'année 2021. Aucune trace de radioactivité dans les matières reçues n'a été décelée. La calibration annuelle de cet équipement n'a révélé aucun dérèglement.

La balance a également reçu la calibration annuelle requise. Cependant, une cellule a été remplacée en novembre 2021 en raison d'un dérèglement de la pesée.

La qualité de la prestation de services et de l'enregistrement des données à la réception est possible grâce au travail dévoué des opérateurs du Centre.

1.3 Achalandage

Une utilisation de services du Centre de transfert et écocentre par un utilisateur, enregistré au poste de réception, constitue une visite. En 2021, le Centre a reçu 7 922 visites, soit une augmentation d'environ 3% par rapport au nombre de 2020. Cependant, ce chiffre ne permet pas de battre le record prépandémie de 2019, qui se chiffrait à un peu plus de 8000 visites. Il est à noter, cependant, que le nombre de collectes de déchets a été diminué dans chaque municipalité en raison de l'ajout de la collecte de la matière organique. Par ailleurs, l'ouverture de l'écocentre Sud de la MRC, situé dans la municipalité de Kazabazua et desservant les municipalités plus au Sud telles que Low, Lac-Sainte-Marie, Kazabazua et Gracefield est également un facteur venant diluer le nombre de visites annuelles.

Les visites sont effectuées par des municipalités, des citoyens ou des institutions, commerces et industries (ICI). La figure 2, à la page suivante, démontre la saisonnalité de l'achalandage du Centre en 2021. Il est possible d'observer un pic d'achalandage au mois d'avril, alors que le pic annuel est normalement observé vers les mois de mai et de juin. Cela peut être expliqué par le fait que le mois d'avril 2021 a été caractérisé par des températures clémentes, permettant aux usagers de réaliser un ménage et des travaux extérieurs plus tôt dans l'année qu'à l'habitude.

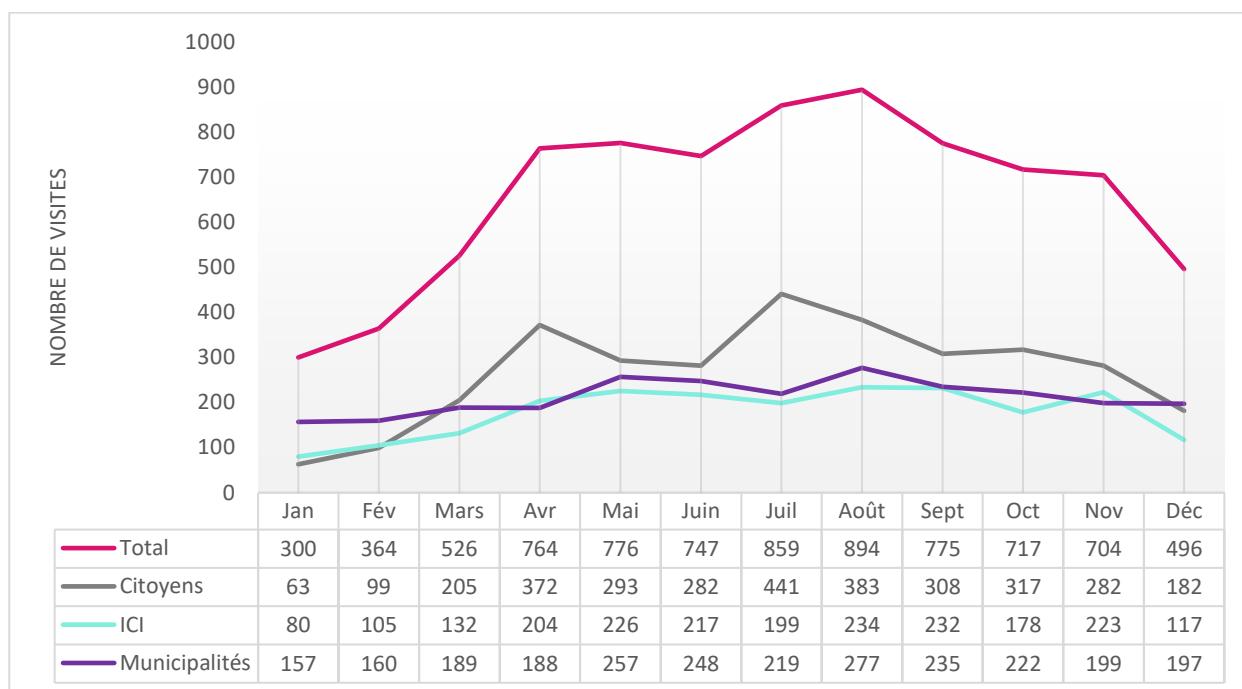


Figure 2 — Achalandage mensuel au Complexe environnemental Nord en 2021

La figure 3 démontre graphiquement la progression du nombre de visites au Centre depuis son ouverture en 2011. On y constate la saisonnalité de l'achalandage, le nombre de visites mensuelles étant cyclique. Depuis 2018, les valeurs semblent stagner, alors qu'elles étaient en hausse constante entre 2012 et 2017. Les raisons évoquées dans les précédents paragraphes s'appliquent également à l'évolution de l'achalandage annuelle.

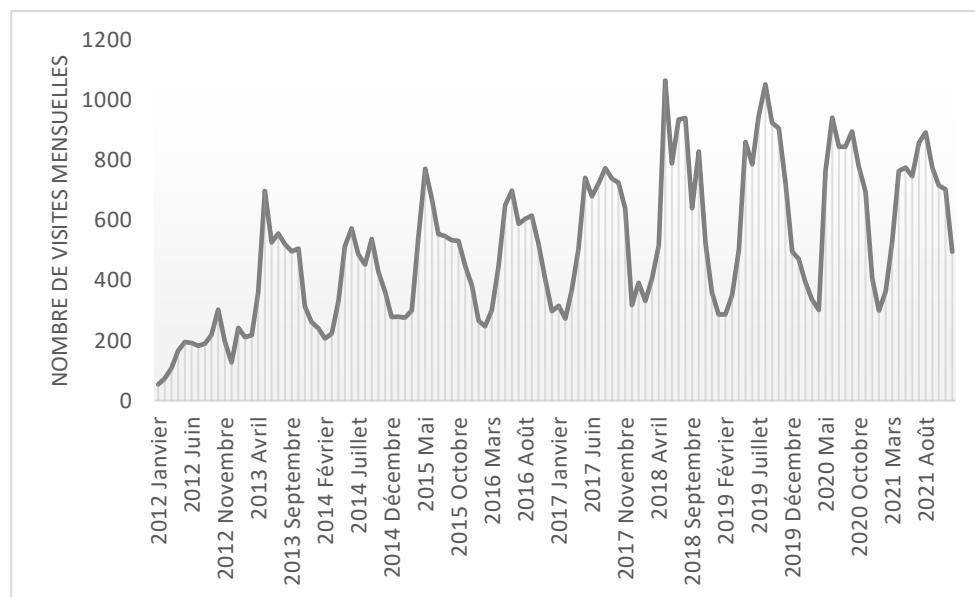


Figure 3 — Évolution de l'achalandage du Centre depuis son ouverture

La figure 4 démontre le nombre d'utilisateurs qui ont visités le Complexe dans une année, et ce, par regroupement (citoyens, ICI ou municipalité) depuis l'ouverture. Il est possible de voir que le nombre d'ICI utilisateurs a diminué en 2021. Ceci est sans doute attribuable à l'ouverture de l'écocentre Sud en mai 2021, qui a permis à ce type d'utilisateur résidant dans le Sud de la MRC, de bénéficier d'un service de proximité, plutôt que de parcourir une grande distance pour se rendre au Complexe environnemental Nord.

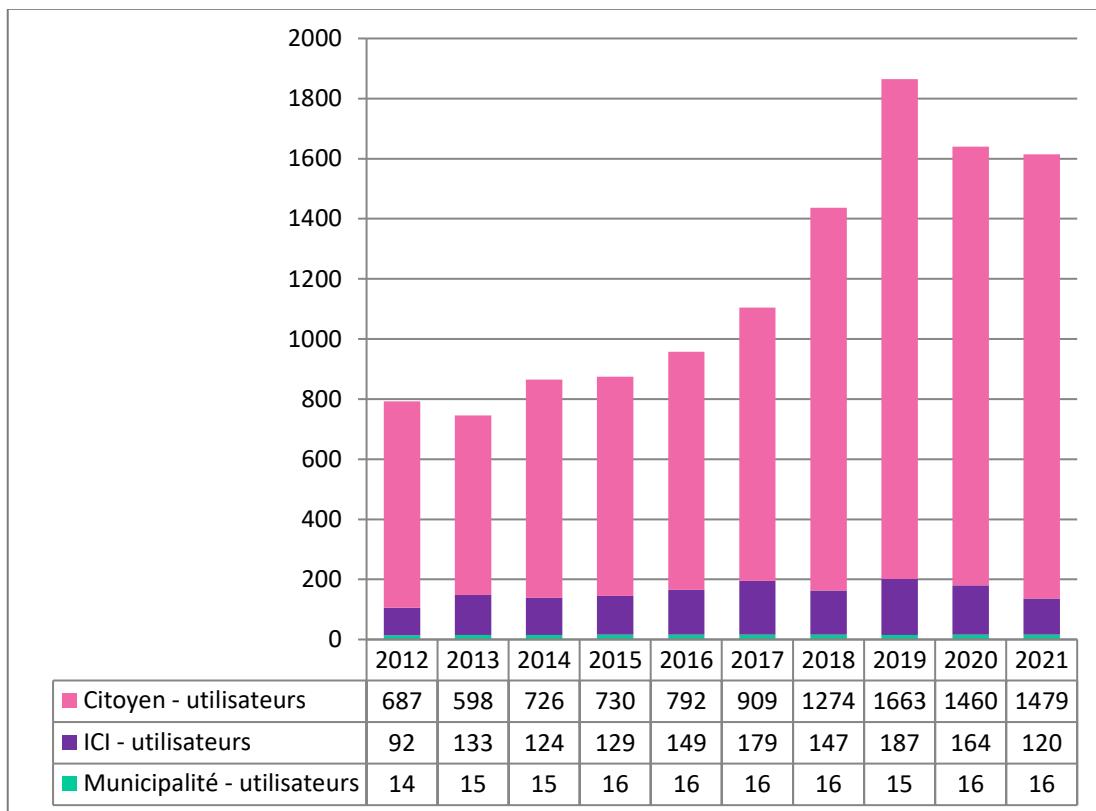


Figure 4 — Évolution du nombre d'utilisateurs par regroupement

Le Tableau 2, à la page suivante, présente le nombre de visites et le nombre d'utilisateurs uniques enregistrés en 2021 en relation avec la provenance des rebuts. Dans cette figure, les collectes municipales ne sont pas considérées, ce sont plutôt les clients citoyens et ICI (Industries, commerces et institutions) qui sont illustrés. Un gradient de couleur a été utilisé pour mettre en évidence les différences entre les paramètres pour chacune des municipalités. Plus la couleur tend vers le vert foncé, plus la valeur du paramètre (« nombre de visites », « distance du Centre » ou « population ») est élevée. *A contrario*, plus la couleur tend vers le rouge, plus la valeur du paramètre est faible.

Tableau 2 — Nombre de visites et d'utilisateurs uniques 2021 en relation avec leur provenance



Provenance	Nombre de visites	Distance du Centre (km)	Population
Maniwaki	2 124	-	3 814
Messines	849	20	1 653
Déléage	602	4	1 877
Gracefield	284	42	2 518
Bouchette	233	25	677
Blue Sea	282	28	671
Bois-Franc	220	13	408
Grand-Remous	275	31	1 158
Egan-Sud	214	12	497
Aumond	185	18	759
Kitigan-Zibi	327	4	1 221
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	233	19	568
Kazabazua	61	59	976
Montcerf-Lytton	60	24	631
Cayamant	44	52	844
Lac Sainte-Marie	25	67	600
Low	14	78	1 030
Denholm	-	95	485

Comme l'illustre le tableau 2, le Centre reçoit plus fréquemment des rebuts générés dans les municipalités les plus peuplées et les plus proches soit : Maniwaki, Messines et Déléage. Il est intéressant de noter qu'il a été enregistré plus de transactions en provenance de Gracefield, situé à 42 km, qu'en provenance d'Egan-Sud, de Bois-Franc et de Kitigan Zibi, tous situés plus près (respectivement à 13 km et 4 km). Cette observation démontre que la population d'une municipalité influe sur le nombre de visites et d'utilisateurs au Centre, indépendamment de la distance.

2 Activités de transfert

Le transfert des matières résiduelles implique le déversement du contenu des camions de collecte dans le bâtiment de transfert pour qu'il soit chargé dans une remorque de 16 mètres (53'). Ce type de remorque reçoit le chargement d'environ 4 à 5 camions de collecte et c'est elle qui quitte le Centre pour l'acheminement des matières à leur destination finale, soit un lieu d'enfouissement technique pour les déchets (Lachute), soit un centre de tri pour les matières recyclables (Gatineau). L'entreprise SM Express a assuré le contrat d'acheminement pour la MRC en 2021.

Les activités de transfert sont présentées dans ce chapitre selon deux types de matières résiduelles : les déchets domestiques et les matières recyclables. Par la suite, la performance générale des municipalités membres est présentée à la section 2.3. Les données brutes détaillées par municipalité sont présentées en annexe.

2.1 Déchets

Du lundi au jeudi, les déchets domestiques collectés par les municipalités, les déchets des ICI, et les déchets apportés volontairement par les citoyens sont contrôlés à la balance pour ensuite être déversés sur le plancher principal du bâtiment de transfert. Les opérateurs du Centre se tâchent de recharger ces déchets dans une remorque stationnée au plancher inférieur à l'aide de la rétrocaveuse. Pour l'année 2021, la MRC a envoyé 312 voyages et le poids moyen d'un chargement de déchets sortant est de 27,15 tonnes.

Le présent rapport reprend les différentes catégories de déchets reçus au Centre, tels que définis par le MELCC aux fins de rapportage annuel obligatoire.

Les catégories de déchets enfouis sont les suivants :

- Résidentiels : collectes de porte en porte ;
- Encombrants : « gros déchets » collectés de porte en porte en circuits annuels ou semi-annuels ;
- ICI : générés par les Industries, Commerces et Institutions et acheminés séparément des collectes de porte en porte ;
- Les résidus d'écocentre : les matières apportées à l'écocentre par les citoyens et qui ne peuvent pas être recyclées ou valorisées et qui sont donc acheminés à l'enfouissement ;
- Les boues et les résidus de stations d'épuration : aucune boue liquide ne peut être enfouie et aucune n'est acceptée au Centre. Cette catégorie désigne des résidus de nettoyage du bassin de décantation d'une station d'épuration qui ont été partiellement déshydratés ;
- Les rejets de site de compostage.

Les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) sont, depuis le mois de septembre 2020, acheminés vers un centre de tri de l'Outaouais, plutôt que de prendre la voie de l'enfouissement. En 2021, les matériaux de CRD ont été acheminés chez LGL Globe, un centre de tri situé à Gatineau, soit à 152 km de l'écocentre. Puisque les CRD ne sont plus enfouis, ceux-ci sont traités de façon indépendante à la section 3.1.

En 2021, 8 317 tonnes de déchets ont été reçues au Complexe, incluant les déchets provenant de la collecte municipale régulière et de la collecte d'encombrants, les apports volontaires des citoyens et des ICI, les résidus de station d'épuration et les rejets de site de compostage. En effet, une nouvelle filière s'est ajoutée cette année, soit celle des rejets de site de compostage. Ces rejets proviennent des collectes de matières organiques acheminées au Complexe environnemental Sud à Kazabazua. Il s'agit de matières ayant été placées au bac de compostage par les citoyens, mais qui ne constituent pas des matières organiques et qui ont été retirées manuellement par les opérateurs lors de leur inspection.

Les déchets domestiques, issus des collectes municipales, constituent la grande majorité de la quantité des déchets transigeant au centre de transfert. La figure 5 présente la quantité de déchets reçus au Complexe, par type d'utilisateur, pour l'année 2021.

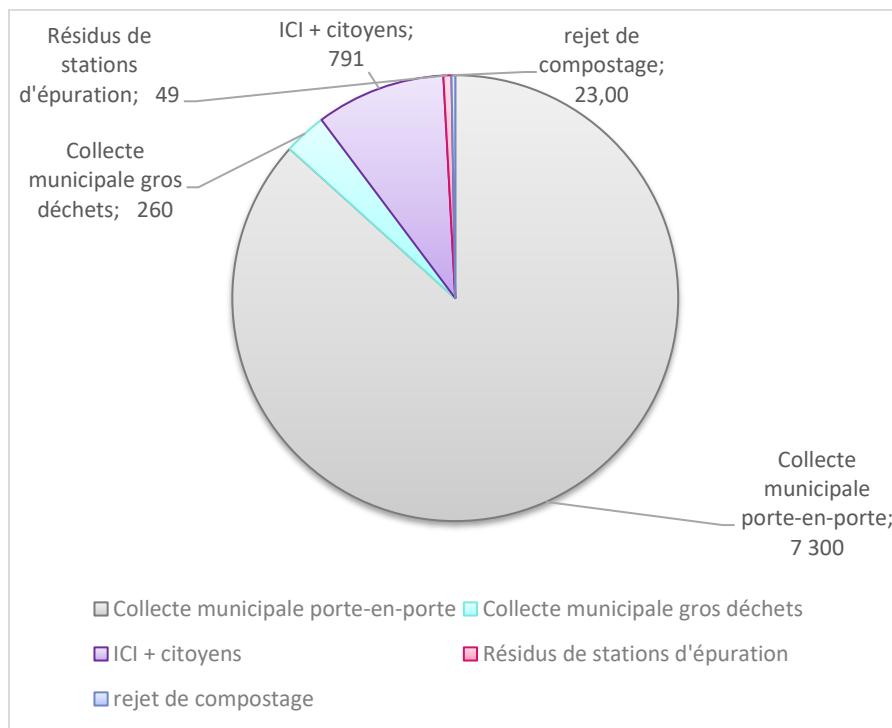


Figure 5 — Générateurs de déchets voués à l'enfouissement et tonnes reçus de ces secteurs en 2021

Le tableau 3, à la page suivante, présente la quantité de déchets reçue au Centre, par municipalité membre, et donne le résultat de la génération de déchets, par citoyen, en guise d'indicateur de performance. Notons que la comparaison entre municipalités ne peut être faite de façon à évaluer leur performance respective, puisqu'elles desservent un nombre inégal d'institutions, commerces et industries (ICI) sur leur territoire. Une comparaison des résultats peut toutefois se faire sur une même municipalité dans le temps. Il est à noter également que la génération de déchets en kg/personne/an a été calculée sur la population officielle de l'année respective.

Le tableau 3 permet de constater que le nombre de tonnes de déchets issus des collectes résidentielles et des collectes d'encombrants est en diminution pour l'année 2021, par rapport à l'année précédente. La génération annuelle de déchets par habitant (kg déchets/habitant) est en baisse par rapport à 2019 et 2020. Cette donnée globale pour la Vallée-de-la-Gatineau est de 439 kg de déchets/habitant/an. L'objectif du MELCC pour 2023 est de ramener ce nombre à 525 kg/habitant ou moins à l'échelle de la province. C'est donc dire que la MRCVG a déjà atteint cet objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, du moins pour les municipalités membres du Complexe.

La collecte de la matière organique qui a débuté en 2021 en est la principale cause. En effet, plus de 700 tonnes de matières organiques ont été recyclées en 2021 grâce à la collecte de troisième voie. Ce nombre sera appelé à augmenter dans les prochaines années en raison d'une hausse du taux de récupération prévu dans les foyers et également parce qu'en 2021, les municipalités n'ont pas toutes débuté la collecte au même moment de l'année. Par exemple, la municipalité la plus tardive fut celle de Gracefield, laquelle a débuté en août. Par cette augmentation des tonnages de matières organiques attendues dans les prochaines années, il est également attendu que la quantité de déchets générés sur le territoire continue de diminuer. Il est à noter que la municipalité de Low (non-membre du Complexe environnemental Nord) et la communauté autochtone de Kitigan Zibi n'ont pas débuté la collecte de troisième voie.

Les habitudes de consommation des québécois ont énormément varié avec l'effet de la pandémie. En effet, à l'échelle de la Province, la consommation des ménages a augmenté de 5% en 2021¹, notamment en raison du confinement qui a duré jusqu'en juin. Or, malgré cette hausse de la consommation de biens, la collecte de troisième voie a permis de rétablir la performance des municipalités (kg de déchets par habitant) à des niveaux prépandémiques, et même de l'améliorer pour certaines d'entre elles. Lorsque les effets de la pandémie seront dissipés et que le compostage sera bien implanté dans les habitudes des citoyens, les observations réalisées relativement à la génération de déchets et à la performance seront plus facilement quantifiables.

Les résidus de stations d'épuration s'ajoutent aux filières de déchets collectés dans les déchets sous responsabilité municipale. Seule la ville de Maniwaki (possédant un réseau d'égout et d'aqueduc) et le centre de traitement des boues de fosses septiques de Kazabazua ont acheminé ce type de déchets au Complexe en 2021. Les détails complets du tableau 3 sont disponibles en annexe au présent rapport.

¹ Gouvernement du Québec, Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021, (2021).

Tableau 3 — Performance municipale, déchets domestiques

Municipalités	Population officielle 2021	Génération annuelle de déchets (tonnes) collectes porte-en-porte + collecte d'encombrants + Résidus de station d'épuration			Performance		
					kg de déchets/personne/année		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021
Aumond	759	232	271	226	306	357	297
Blue Sea	671	286	358	305	447	534	454
Bois-Franc	408	118	132	123	284	324	300
Bouchette	677	319	367	328	470	542	485
Cayamant	844	321	399	363	390	473	430
Déléage	1 877	521	560	490	278	298	261
Egan-Sud	497	191	201	168	377	404	338
Gracefield	2 518	1 552	1 610	1 628	637	639	647
Grand Remous	1 158	415	466	419	352	402	362
Maniwaki	3 814	2 294	2 251	2 061	597	590	540
Messines	1 653	537	579	495	334	350	299
Montcerf-Lytton	631	306	313	296	482	496	469
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	568	208	255	216	380	449	380
Kitigan Zibi	1 221	442	470	472	268	385	387
Total	17296	7743	8232	7589	440	476	439

2.2 Matières recyclables

Les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher principal du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées temporairement dans son aile sud. Le chargement des matières recyclables dans les remorques se fait uniquement lorsque le bâtiment est exempt de déchets, c'est-à-dire, après la journée d'opération du jeudi et avant l'arrivée des camions de collecte de déchets, les lundis avant-midi. Pour les 161 chargements de matières recyclables, une moyenne de 15,19 tonnes par voyage est comptabilisée.

En 2021, 2 420 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre. En termes de quantité, moins de 2 % du tonnage des matières recyclables reçues sont issues des ICI et citoyens.

Le tableau 4 permet de constater que le nombre de tonnes de matières recyclables issues des collectes résidentielles est en légère hausse par rapport à 2020, encore une fois attribuable à une hausse de la consommation de biens dans les ménages. En effet, contrairement aux matières organiques qui ont été déviées du bac de déchets vers le bac brun, les matières recyclables ne peuvent pas être déviées du bac bleu et font état de cette augmentation de la consommation. Presque toutes les municipalités ont connu une hausse des quantités de matières recyclables en 2021, comparativement à 2019 et 2020.

Tableau 4 — Performance municipale : matières recyclables destinées au centre de tri

Municipalités	Population officielle 2021	Génération annuelle de matières recyclables (tonnes)			Performance kg de matières recyclables/personne/année		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021
Aumond	759	72	79	92	95	104	121
Blue Sea	671	110	133	126	171	199	188
Bois-Franc	408	41	38	39	98	94	96
Bouchette	677	72	89	99	106	132	146
Cayamant	844	100	115	132	121	136	156
Déléage	1 877	170	176	178	91	94	95
Egan-Sud	497	82	79	78	163	160	157
Gracefield	2 518	344	353	371	141	140	147
Grand Remous	1 158	118	126	125	100	109	108
Maniwaki	3 814	639	623	672	166	163	176
Messines	1 653	175	187	197	109	113	119
Montcerf-Lytton	631	68	72	76	107	114	120
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	568	69	93	82	125	164	144
Kitigan Zibi	1 221	107	117	121	65	96	99
Total	17 296	2 166	2 281	2 386	123	132	138

2.3 Performance globale

Le tableau 5 présente un autre indicateur de performance, soit la comparaison entre la quantité de déchets enfouis et la quantité de matières recyclables triées. Une simple division est appliquée pour déterminer ce ratio (déchets/matières recyclables). Plus le ratio est élevé, plus la population génère de déchets par rapport au recyclage et moins elle participe à la collecte sélective. Un faible ratio est donc préférable.

Le ratio moyen québécois est d'environ 3, c'est-à-dire qu'au Québec, pour chaque tonne de matières recyclées, environ 3 tonnes de déchets sont envoyées à l'enfouissement. Les ratios actuels et historiques des municipalités membres du Centre sont ainsi colligés au tableau 5.

En raison de la diminution des quantités de déchets et de la hausse des quantités de matières recyclables, le ratio déchets/recyclage a diminué pour l'ensemble des municipalités. Pour certaines, on parle d'une diminution de plus de 30%. Sommes toutes, cette diminution est positive, puisqu'un ratio faible est préférable à un ratio élevé. Cependant, il importe de s'assurer de la qualité des matières recyclables acheminées au centre de tri. Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sont planifiées en 2022 afin d'encourager la participation à la collecte sélective et de favoriser un tri à la source optimal.

Tableau 5 — Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles

Municipalités	Ratio déchets/matières recyclables			
	2018	2019	2020	2021
Aumont	2,9	3,2	3,4	2,5
Blue Sea	2,9	2,6	2,7	2,4
Bois-Franc	3,7	2,9	3,4	3,1
Bouchette	4,6	4,4	4,1	3,3
Cayamant	3,2	3,2	3,5	2,8
Déléage	3,2	3,1	3,2	2,8
Egan-Sud	2,3	2,3	2,5	2,2
Gracefield	4,3	4,5	4,6	4,4
Grand-Remous	3,3	3,5	3,7	3,3
Maniwaki	3,9	3,6	3,6	3,1
Messines	3,1	3,1	3,1	2,5
Montcerf-Lytton	5,4	4,5	4,3	3,9
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	2,6	3,0	2,7	2,6
Kitigan Zibi	4,0	4,1	4,0	3,9
Moyennes municipalités membres	3,7	3,6	3,6	3,2

Il importera cependant, dans les prochaines années, d'intégrer la variable des quantités de matières organiques (tonnes) dans l'équation. Un ratio matières organiques/déchets est d'ailleurs présenté dans le rapport annuel du Complexe environnemental Sud 2021. Ces données seront regroupées dans un seul et même rapport pour les données de l'année 2022. Les données de cette nature sont également colligées pour les municipalités non-membres du Centre (Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low). Ces données sont transmises directement aux municipalités et publiées dans le journal local.

3 Écocentre

La portion « écocentre » du Complexe est ouverte aux municipalités, ICI et citoyens, selon un modèle utilisateur-payer. Ainsi, les taxes municipales ne sont pas comptées parmi les modes de financement de ce service.

L'écocentre reçoit une vaste gamme de rebuts, exclus des collectes de porte en porte. Selon les tarifs établis, la récupération de résidus domestiques dangereux (RDD), de pneus, de résidus végétaux, de métaux et d'équipements électroniques est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre. La valorisation ou la disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse, mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser de saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs. Le tableau 6 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2021.

Tarification Minimum 6 \$ par visite		Matières acceptées <u>sans frais</u>		Horaires	
Béton	30 \$ / tonne	Matières recyclables	gratuit	Lundi au vendredi inclusivement 8 h à 15 h Lorsqu'ouvert le samedi 10 h à 16 h	
Béton armé ou non armé		Papier, carton, plastique, verre, métal normalement accepté dans la collecte de matières recyclables			
Bois naturel et branches	50 \$ / tonne	Métaux	gratuit		
Exemples: Bois d'œuvre, contreplaqué, panneaux dérivés (MDF, OSB), branches		Exemples: Tous les métaux ferreux et non ferreux, appareils électroménagers, bonbonnes de propane remplissables			
Bardeau d'asphalte	80 \$ / tonne	Résidus domestiques dangereux	gratuit		
Bardeau trié sans autres matériaux ni déchets		Exemples: - Peinture; - Huiles, filtres à huile, contenants d'huile vides; - Lubrifiants; - Piles et accumulateurs usagées; - Produits domestiques dangereux; - Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents (néons); - Lampes UV, lampes à haute intensité.			
Matériaux de construction	140 \$ / tonne	Équipement électronique	gratuit		
Exemples: Gypse, vinyle, bois traité, bois peint		Équipement résidentiel tel que: Ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, système de son, coupleur satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage. Exclu les équipements commerciaux posés au sol.			
Déchets (DU LUNDI AU JEUDI SEULEMENT)	170 \$ / tonne				
Exemples: Déchets domestiques, gros déchets (meubles), toute autre catégorie de matière mélangée avec des déchets					
Pneus surdimensionnés, pneus brisés et pneus avec jantes	0.20 \$ / kg				
Pneus surdimensionnés de diamètre > 123,19 cm (48,5"), pneus coupés ou déchiquetés					
Pneus surdimensionnés de diamètre > 335 cm (11" ou 132")	0.65 \$ / kg				
Très gros déchets	170 \$ / tonne + 100\$ frais fixe				
Exemples: bateau, roulotte, dalle de béton géante					
Matières refusées		À retenir			
Sols contaminés	interdit	Les opérateurs à l'écocentre vous accueillent, vous informent du fonctionnement du site et vous facturent. Avec votre aide, ce sont eux qui déterminent la nature des matériaux que vous apportez et quel tarif sera appliquée.			
Déchets générés hors du Québec		Les décisions des opérateurs sont finales.			
Cadavres d'animaux		Le client qui veut bénéficier des taux réduits (métal, bois, etc.) doit effectuer lui-même le tri des matières.			
Déchets biomédicaux					
Boues, fumiers et lisiers					
Déchets radioactifs					
BPC et cyanures					
Munitions et feux de Bengale					

Tableau 6 — Grille tarifaire 2021

3.1 Matériaux de construction, rénovation et démolition

Les matériaux de construction qui sont reçus pêle-mêles à l'écocentre sont déposés et entreposés temporairement dans un enclos de béton, muni d'une dalle de béton au sol, avant d'être chargé dans une remorque de 53 pieds. Depuis 2020, les matériaux de CRD pêle-mêles sont envoyés vers un centre de tri, plutôt que de prendre la voie de l'enfouissement. Le taux de récupération du centre de tri LGL Globe, qui détenait le contrat pour le tri de ces matériaux en 2021, est d'environ 85%. En tout, ce sont 128 voyages de remorque, contenant en moyenne 19.57 tonnes qui ont été acheminés chez LGL Globe, par le transporteur SM Express inc.

En 2021, ce sont 2 528 tonnes de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) pêle-mêles qui ont été reçues à l'écocentre. Le tableau 7 détaille la quantité totale des matériaux de CRD pêle-mêles reçus à l'écocentre, annuellement, depuis 2018.

Tableau 7 — Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition pêle-mêle

Année	Tonnes de CRD
2018	2 135
2019	2 214
2020	3 406
2021	2 528

La figure 6 illustre la distribution des tonnes de matériaux de CRD pêle-mêles reçus par les différents types de clients.

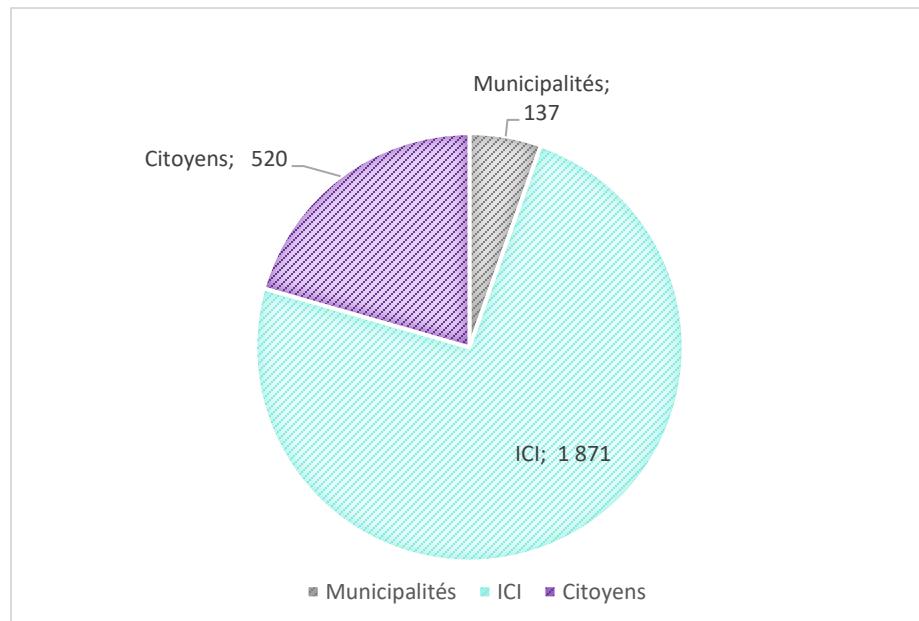


Figure 6 — Tonnes de matériaux de CRD pêle-mêles par type de générateur

Bien que les matériaux de CRD, étant désormais acheminés vers le centre de tri LGL Globe inc., le tri à la source des CRD est encore favorisé par la grille tarifaire. En effet, les matériaux de CRD pêle-mêles coûtent plus cher la tonne que les matériaux triés, tel que le bardage d'asphalte, le béton, le métal et le bois naturel.

Au-delà du tri à la source, un tri sommaire est fait à l'aide de la rétrocaveuse pour les morceaux facilement identifiables et manipulables qui sont alors classés dans la bonne catégorie de matériaux par les opérateurs. Ce tri sommaire des matériaux permet d'économiser sur les frais de disposition des matériaux de CRD.

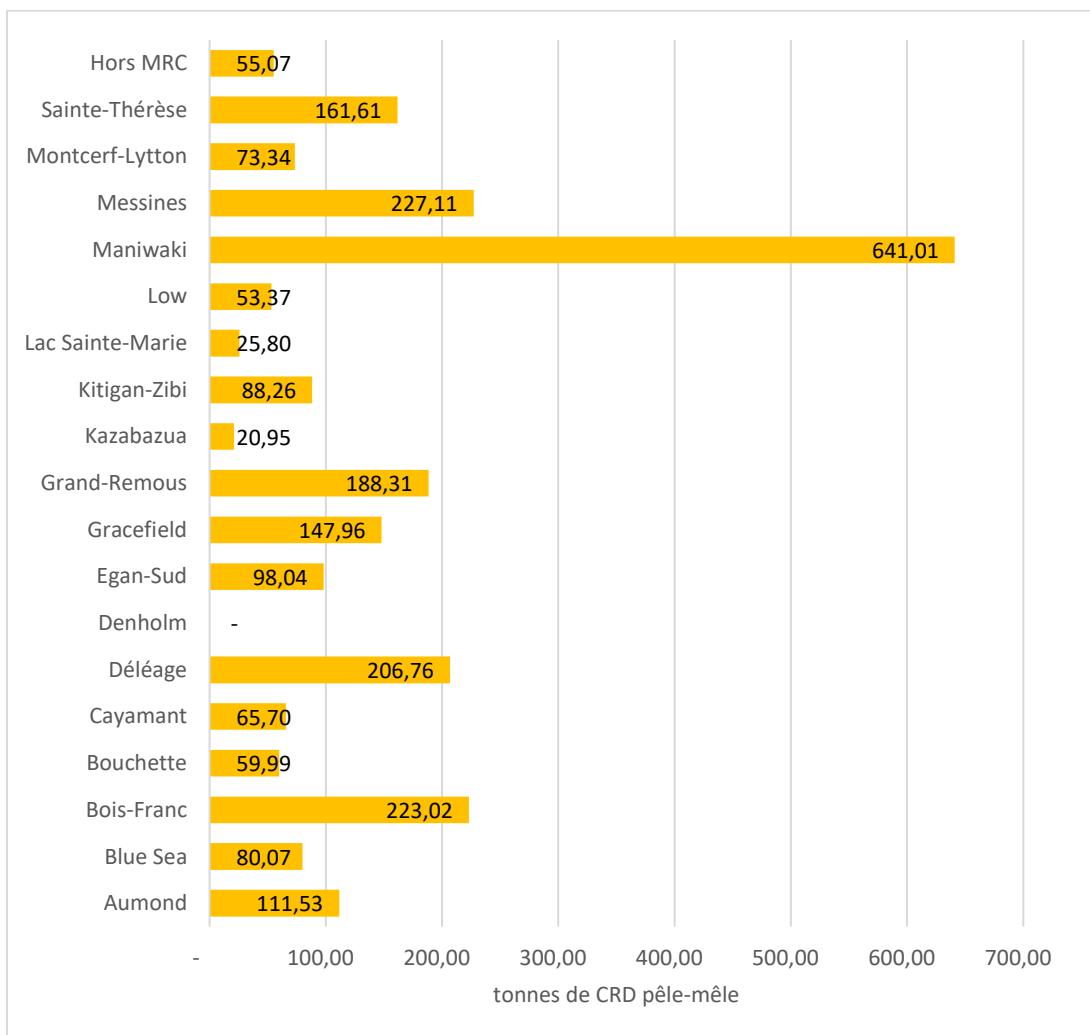


Figure 7 — Quantité de matériaux de CRD pêle-mêles reçus par provenance, tout type d'utilisateur confondu

3.2 Autres matières reçues à l'écocentre

Tel que mentionné en début de chapitre, une vaste gamme de produits est acceptée à l'écocentre. La figure 8, à la page suivante, donne un coup d'œil sur les différents types de rebuts reçus les quatre dernières années.

Il importe de mentionner qu'est-ce qu'il advient des matériaux (autre que CRD) qui sont récupérés à l'écocentre :

- L'ensemble des appareils froids reçus (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs) sont vidangés de leurs halocarbures gazeux par les opérateurs du Centre qui détiennent leur carte de compétence pour ce faire. Ce gaz, une fois recueillie est acheminée à une firme spécialisée pour un traitement sécuritaire. Une fois vidangés, les appareils froids rejoignent la filière du métal ;
- Le métal est recyclé par un ferrailleur situé à Mont-Laurier et un revenu est associé à la vente du métal ;
- Le béton est broyé et recyclé par la Ville de Maniwaki ;
- Le bardeau d'asphalte est acheminé par Transport Charrette vers une usine de valorisation énergétique située à Joliette ;
- Le bois naturel et les branches sont broyés et transportés au Complexe environnemental Sud de Kazabazua. Les copeaux servent alors de structurant pour le compostage de la matière organique et des boues de fosses septiques ;
- Les pneus, les résidus domestiques dangereux (RDD) couverts par un système de Responsabilité élargi des producteurs (REP) et les électroniques sont récupérés par des organismes de récupération tels que ARPE, RecycFluo, etc;
- Les RDD non-couverts par le système de REP sont récupérés par Triumph Environmental.

La figure 8 démontre les quantités de matières qui sont comptabilisées par des pesées. En 2021, le poids des sept catégories de matières présentées ci-haut totalisait 1 693 tonnes. On note une diminution d'environ 27% du tonnage de ces matériaux, comparativement au record de 2020. Notons que le béton, le bardage d'asphalte, le bois naturel, les métaux, les résidus domestiques dangereux (RDD), l'équipement électronique et les pneus surdimensionnés sont tous des matières qui font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. Le maintien d'un tonnage annuel élevé de ces matières demeure donc une observation intéressante sur le plan environnemental et de bonnes habitudes des utilisateurs du Centre.

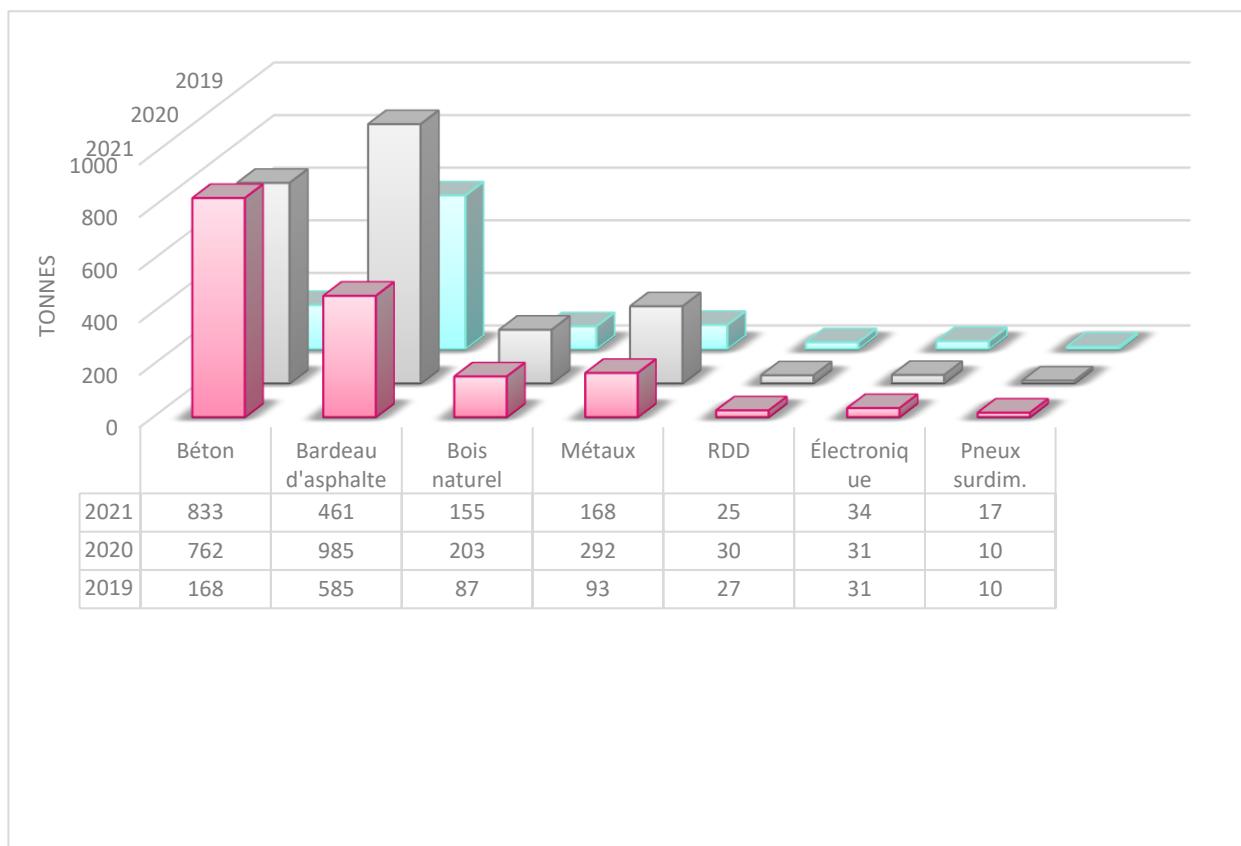


Figure 8 — Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année

Le tableau 8, à la page suivante, détaille la nature et les quantités de résidus domestiques dangereux (RDD) reçus à l'écocentre en 2021. Il est à noter que ces matières sont entreposées dans des conteneurs étanches en métal, à double fond, et à protection anti-déflagration, conformément à la réglementation en vigueur.

Il y a une séparation, dans la présentation de données, entre les produits qui sont couverts par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (Q-2, r. 40.1), et ceux qui ne le sont pas. En bref, cette réglementation permet un système de collecte et de valorisation de plusieurs matières sans frais. Les matières non incluses dans ce système sont valorisées ou détruites de façon sécuritaire par une firme spécialisée, au frais du Complexe.

Tableau 8 — Détails des RDD reçus et expédiés pour valorisation en 2021

RDD non inclus dans un système de récupéraiton sans frais	kg	%	RDD inclus dans un système de récupéraiton sans frais	kg	%
Liquides inflammables toxiques	1 780.0	25.9%	Antigel	69.4	0.4%
Liquides inflammables	1 300.0	18.9%	Filtres Huiles	507.5	2.7%
Solides comburants	160.0	2.3%	Huiles usées	5 116.9	27.6%
Pesticides liquides	80.0	1.2%			
Pesticides liquides toxiques	80.0	1.2%			
Aérosols	600.0	8.7%	Acides	9.1	0.0%
Liquides corrosifs toxiques	880.0	12.8%	Piles	1 698.0	9.2%
Liquides corrosifs	160.0	2.3%	Autres Organiques	396.5	2.1%
Extincteurs	210.0	3.1%	Huile végétale	200.7	1.1%
Accumulateur électrique	80.0	1.2%	Huiles contaminées	309.7	1.7%
Gaz comprimé inflammables	170.0	2.5%	Produits industriels	162.3	0.9%
Huiles usées	730.0	10.6%	Peinture	9 826.7	53.1%
Batteries	650.0	9.4%	Peinture Non-étiquetée	214.8	1.2%
TOTAL	6 880.0	100.0%	Poids Aérosols PEINTURE	2.9	0.0%
			TOTAL	18 514.5	100.0%

Répartition sommaire des matières		
Matières	Poids	%
Huiles	5 693.74	36.90%
Inorganiques	1 707.05	4.06%
Organiques	1 069.23	10.23%
Peinture	10 044.48	48.81%
	18 514.50	100%

Les données unitaires relatives aux lampes proviennent des certificats de recyclage. Le dénombrement des pneus d'auto et de camion usagés provient du décompte par levée fourni par le mandataire de RECYC-QUÉBEC. Pour l'année 2021, un total de 7 737 pneus d'auto et camionnette et 74 pneus de poids lourds ont été reçus à l'écocentre. Finalement, les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes et autres types de lampes pris en charge par RecycFluo sont dénombrés par l'organisme AAZ inc. à leur réception. Le tableau 9, à la page suivante, présente le décompte actuel des rebuts dénombrés pour 2020.

Tableau 9 — Dénombrement des rebuts « unitaires »

RDD et autres rebuts dénombrés	Quantité	Unité
Tubes fluorescents	21 220	pieds linéaires
Lampes haute densité	223	unités
Lampes fluorescentes en U ou en O	19	unités
Fluocompactes	159	unités
Autres types de lampes (DEL, UV)	36	unités
Pneus d'auto et de camion	7 737	unités
Pneus de poids lourds	74	unités

La figure 9 illustre bien la quantité totale de matières reçues à l'écocentre de 4 221 tonnes en 2021. La proportion de matériaux triés versus les CRD pêle-mêles reçus à l'écocentre est demeuré à 40% en 2021. Il s'agit d'une proportion assez élevée qui permet de bénéficier de coûts de disposition plus faibles pour les matériaux triés, ainsi que d'une valorisation directe, c'est-à-dire, sans passer par le centre de tri.

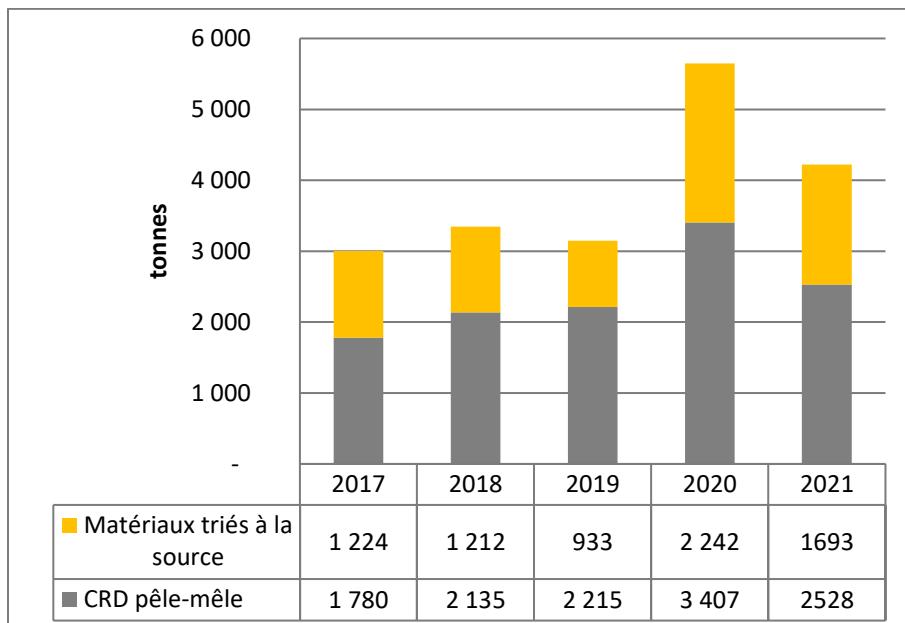


Figure 9 — Évolution de la réception de matériaux pêle-mêles et triés à la source

Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination), quelques tonnes de matériaux reçus pêle-mêles ont pu être triées et réemployées ou assimilées au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. De plus, une certaine quantité de matériaux des catégories suivantes a été mise à la disposition des utilisateurs du site, gratuitement, pour leur réemploi :

- Bois d'œuvre et de chauffage, palettes ;
- Contreplaqué ;
- Isolation en styrémousse ;
- Jouets, vélos et articles de sport ;
- Meubles de jardin ;
- Outils ;
- Poutres de bois lamellées-collées.

3.3 Contrôle et traitement du lixiviat des enclos de l'écocentre

La fréquence annuelle d'échantillonnage des eaux de ruissellement à la sortie des enclos de matériaux de CRD prescrite par le certificat d'autorisation est de trois campagnes. Cependant, en 2021, seules deux campagnes ont été effectuées en raison des faibles précipitations en cours d'année qui ne permettaient pas de récolter d'eau, ou encore, des moments de précipitations peu propices à l'échantillonnage (ex, durant la nuit ou la fin de semaine).

La direction du service de l'environnement en est actuellement à résoudre les problèmes de dépassement des objectifs environnementaux de rejets qui ont fait l'objet d'un avis de non-conformité en 2019. Les paramètres problématiques sont les matières en suspension (MES) et la demande biologique en oxygène (DBO5). Donc, en 2021, des démarches ont été entreprises avec une firme de génie-conseil afin d'enrayer définitivement ces dépassements. Une campagne d'échantillonnage approfondie avec un débitmètre sera effectuée au printemps 2022. À la lumière des résultats de cette campagne, il est possible que le séparateur hydrodynamique soit remplacé ou qu'un système de traitement soit ajouté de façon permanente.

Le tableau 10 présente les résultats des campagnes de 2021, en relation avec les valeurs limites des contaminants.

Tableau 10 — Résultats des analyses de l'eau de ruissellement en provenance des enclos

Analyse	Valeur limite	Unité	Numéro de laboratoire et d'échantillon	
			2021-09-22	2020-10-01
Azote ammoniacal	25	mg/l	2,4	1,7
DBO5 totale	30	mg/l	125	35
Hydrocarbure pétrolier C10-C50	3,5	mg/l	0,3	<0,2
Indice phénol	0,05	mg/l	0,042	0,012
Matières en suspension	30	mg/l	490	1590
Sulfures totaux	1	mg/l	<0,2	<0,2
pH	> 6 - 9,5 <	NA	7,8	7,47

Conclusion

L'année 2021, encore une fois, fut une année assez spéciale en raison des effets de la pandémie de la COVID-19, entraînant un changement des habitudes de consommation des citoyens. En effet, le confinement de l'hiver 2021, qui a duré jusqu'au mois de juin 2021, a entraîné une hausse de la consommation de biens dans les foyers des ménages québécois, et donc une augmentation de la quantité de matières résiduelles générées. Ce phénomène s'observe notamment par l'augmentation des quantités de matières recyclables collectées, via les collectes municipales. Cependant, l'ajout de la collecte des matières organiques chez l'ensemble des municipalités membres a permis de ramener les quantités de déchets générées à des niveaux prépandémiques, et même d'améliorer l'indice de performance globale (kg déchets/habitant). En raison du tonnage de recyclage en hausse et du tonnage de déchets en baisse, le ratio déchets/matières recyclables s'est considérablement amélioré dans l'ensemble des municipalités. L'augmentation du tonnage de matières organiques récupérées dans les prochaines années devrait permettre de diminuer davantage les quantités de déchets. Somme toute, l'indice de performance globale pour les membres du Complexe est de 433 kg/habitant, soit en deçà de la cible de 525 kg/habitant ou moins, édictée dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

En ce qui a trait aux résidus d'écocentre, les quantités reçues sont en baisses par rapport à l'année record de 2020. Cependant, cette baisse n'est pas attribuée à une diminution des bonnes habitudes des citoyens et ICI, mais plutôt à une baisse des activités de construction et au fait qu'un deuxième écocentre ait été ouvert par la MRCVG dans la municipalité de Kazabazua. En raison de la proximité, les citoyens et ICI du Sud de la MRC ont avantage à acheminer leurs rebuts à cet écocentre, ce qui fait en sorte que les quantités de matières sont réparties entre les deux points de dépôt.

Finalement, l'impact environnemental de Centre sur son milieu naturel est à surveiller pour assurer la protection de ce dernier. C'est pourquoi le service de l'Environnement et Hygiène du milieu a entamé des actions pour enrayer les problèmes de drainage des enclos et des dépassements des rejets en contaminants. Ces problèmes devraient être réglés définitivement au courant de l'année 2022.

Annexe — Statistiques municipales détaillées

Tableau 11 — Toutes catégories de déchets sous responsabilité municipale, enfouis en 2021

Municipalité	Population officielle	Collectes municipales					Statistiques municipales	
		En tonnes					Kg /Personne / An	
		Résidentiel (collectes de porte en porte)	Encombrants	Boues - résidus de station d'épuration	Rejets de site de compostage	Total "Municipal" = résidentiel + encombrants + boues	Performance résidentielle (porte en porte)	Performance municipale totale
Aumond	759	216	10	-		226	285	297
Blue Sea	671	280	24	-		305	418	454
Bois-Franc	408	113	9	-		123	277	300
Bouchette	677	324	5	-		328	478	485
Cayamant	844	363	0	-		363	430	430
Déléage	1 877	447	43	-		490	238	261
Egan-Sud	497	168	0	-		168	338	338
Gracefield	2 518	1628	0	-		1628	647	647
Grand-Remous	1 158	383	36	-		419	331	362
Maniwaki	3 814	1976	56	29		2061	518	540
Messines	1 653	495	0	-		495	299	299
Montcerf-Lytton	631	296	0	-		296	469	469
Sainte-Thérèse	568	186	30	-		216	327	380
Kitigan Zibi	1 221	425	48	-		472	348	387
Sous total membres	17296	7300	260	29		7589	422	439
Kazabazua	N/A	N/A	N/A	19.24	23	42.24	N/A	N/A
Grand Total	N/A	7 300.00	259.51	48.67		7 631.18	N/A	N/A

Tableau 12 — Déchets et autres rebuts enfouis selon leur provenance, performance territoriale 2021

Municipalité	Collectes privées et apport volontaire				Statistiques territoriales kg/personne/année
	ICI	Résidus d'écocentre (citoyens)	CRD	Total "Territorial" (Municipal + ICI + CRD + citoyens)	
Aumond	3.02	4.25	-	233	307
Blue Sea	2.88	8.49	-	316	471
Bois-Franc	131.17	4.99	-	259	634
Bouchette	18.15	3.87	-	350	517
Cayamant	5.52	0.31	-	369	437
Déléage	10.07	12.81	-	513	273
Egan-Sud	19.62	7.21	-	195	392
Gracefield	3.92	5.33	-	1 637	650
Grand-Remous	278.64	7.83	-	705	609
Maniwaki	130.34	47.74	-	2 239	587
Messines	7.01	22.13	-	524	317
Montcerf-Lytton	8.74	1.86	-	307	486
Sainte-Thérèse	9.84	6.14	-	232	408
Kitigan Zibi	7.73	13.25	-	493	404
Sous total membres	637	146	-	8 372	484
<i>Kazabazua</i>	-	3.75	-	46	N/A
<i>Lac Sainte-Marie</i>	4.19	-	-	4	N/A
<i>Low</i>	-	-	-	-	N/A
Grand Total	641	150	-	8 422	N/A

Tableau 13 — Déchets, collectes de porte en porte données mensuelles complètes 2021

Déchets résidentiels	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Déléage	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Renous	Maniwaki	Messines	Montcerf-Lytton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	TOTAL
Janvier	16.09	17.96	7.89	16.39	25.75	32.89	11.38	81.04	24.89	144.41	30.20	12.64	10.29	28.10	459.92
Février	12.98	9.25	7.27	15.58	19.52	31.39	10.29	82.97	24.56	132.49	27.12	10.45	8.70	26.82	419.39
Mars	21.77	21.44	12.02	23.22	22.86	33.44	11.17	98.44	22.50	175.86	39.01	17.91	13.21	32.20	545.05
Avril	17.36	17.48	10.43	26.45	26.60	39.89	13.13	139.74	28.89	171.70	38.45	17.63	12.29	32.70	592.74
Mai	15.28	52.08	9.86	29.78	29.71	17.09	12.22	173.73	39.12	174.05	52.63	23.96	13.10	43.10	685.71
Juin	17.22	19.47	4.08	22.57	42.21	50.84	12.56	176.17	32.20	149.69	33.48	33.49	16.14	34.87	644.99
Juillet	19.33	24.76	8.12	39.20	38.81	36.47	12.10	173.28	33.99	171.97	50.28	45.68	21.41	41.66	717.06
Août	22.04	28.58	12.52	34.48	37.88	37.67	14.53	175.81	35.71	145.03	61.68	59.53	32.74	30.25	728.45
Septembre	25.93	33.41	9.04	41.77	30.78	36.36	13.22	158.62	29.15	181.27	41.16	32.14	17.17	45.90	695.92
Octobre	18.93	22.99	11.71	29.41	28.63	56.88	13.56	131.84	47.17	155.66	41.56	18.43	19.62	36.63	633.02
Novembre	17.51	19.24	9.68	21.60	33.91	30.41	18.23	129.50	40.12	173.57	40.65	16.05	12.74	28.18	591.39
Décembre	11.32	12.24	7.54	15.66	21.43	43.93	12.40	99.66	21.24	162.83	26.48	8.31	8.37	36.15	487.56
TOTAL	215.76	278.90	110.16	316.11	358.09	447.26	154.79	1620.8	379.54	1938.53	482.70	296.22	185.78	416.56	7 201.20

Tableau 14 — Matières recyclables récupérées en 2021

Matières recyclables	Aumond	Blue Sea	Bois-Franc	Bouchette	Cayamant	Déléage	Egan-Sud	Gracefield	Grand-Remous	Maniwaki	Messines	Montcerf-Lytton	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Kitigan Zibi	TOTAL
Janvier	5.83	7.95	2.58	5.62	7.68	13.54	5.90	23.60	9.57	49.60	13.77	6.34	4.28	7.97	164.23
Février	4.74	5.55	2.23	4.75	6.02	11.16	4.57	16.10	7.86	45.42	12.43	3.19	3.78	6.78	134.58
Mars	5.92	7.55	2.90	8.34	11.17	12.79	7.32	23.07	7.82	56.08	15.03	3.67	2.39	12.74	176.79
Avril	6.38	8.98	1.07	7.14	10.17	14.99	6.04	38.38	13.92	55.65	16.68	4.53	5.34	9.77	199.04
Mai	6.56	8.32	4.12	7.83	10.21	14.53	6.05	28.76	9.88	51.03	15.69	7.45	6.50	9.84	186.77
Juin	12.98	17.09	2.64	9.38	11.47	14.83	5.79	31.35	9.94	56.80	21.07	13.65	8.52	9.93	225.44
Juillet	9.76	14.77	3.60	10.70	15.00	16.26	5.93	42.98	12.21	59.88	16.70	6.44	15.94	12.13	242.30
9.69	14.86	2.87	11.25	16.77	15.37	8.54	37.12	12.50	54.83	19.70	8.87	9.14	13.62	235.13	
Septembre	7.77	11.94	4.40	13.40	15.65	16.50	7.36	48.20	11.38	58.62	19.91	7.81	7.15	9.18	239.27
Octobre	7.45	10.08	3.42	7.50	10.86	13.23	6.29	29.07	13.19	61.84	15.27	4.67	6.35	9.09	198.31
Novembre	8.56	8.28	4.32	7.53	9.16	13.85	6.82	26.21	9.63	65.01	13.90	4.83	5.56	10.64	194.30
Décembre	5.93	10.77	5.14	5.30	7.44	20.47	7.43	26.03	7.44	57.03	17.08	4.23	7.05	8.97	190.31
TOTAL	91.57	126.14	39.29	98.74	131.60	177.52	78.04	370.87	125.34	671.79	197.23	75.68	82.00	120.66	2 386.47

Tableau 15 — Matières recyclables totales récupérées en 2021

	Total Municipal	Citoyens	ICI	Total
Janvier	164.23		0.09	164.32
Février	134.58	0.60	0.24	135.42
Mars	176.79		0.24	177.03
Avril	199.04			199.04
Mai	186.77		2.86	189.63
Juin	225.44		6.24	231.68
Juillet	242.30	0.10	6.82	249.22
Août	235.13	0.10	9.20	244.43
Septembre	239.27	0.10	2.13	241.50
Octobre	198.31	0.10	2.21	200.62
Novembre	194.30	0.3	1.22	195.82
Décembre	190.31	0.80	0.29	191.40
TOTAL	2 386.47	2.1	31.54	2420.11